

**ACCORD 10 FEVRIER 2017 SUR LE CONTRAT GENERATION DANS LES INDUSTRIES ET COMMERCE DE LA RECUPERATION**

<b>THEMES</b>	<b>MESURES</b>	<b>OBJECTIFS</b>	<b>ARTICLES</b>
<b><u>EMBAUCHE</u></b>	Parcours d'intégration par un salarié référent	Faire progresser la part des jeunes de +8% de l'ensemble des effectifs	4.1
	Embauche directe de salariés âgés	Faire progresser la part des salariés âgés de +15% de l'ensemble des effectifs	4.2
		Embauche directe de 150 salariés en CDI sur les 3 ans (+55 ans)	4.2
<b><u>FORMATION / PROFESSIONNALISATION</u></b>	Renouvellement du contrat cadre ADEC (Actions de développement de l'emploi et des compétences ), accord -cadre mettant en place des moyens pour favoriser la formation professionnelle dans les métiers en tension	Professionaliser 1000 salariés et demandeurs d'emploi	4.1
		Délivrer 240 CQP (Certificat de Qualification Professionnelle)	4.1
		Augmenter le nombre de contrats et périodes de professionnalisation de +30%	4.1
<b><u>PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS</u></b>	Renouvellement de la CNO (Convention Nationale, d'Objectifs) convention-cadre allouant des moyens pour favoriser des actions en matière de prévention des risques professionnels	Elaboration d'un référentiel et d'un guide pénibilité	4.2
		Campagne sur la prévention des TMS (Troubles Musculo-Squelettiques) favorisant des aménagements de poste	4.2